

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 9 Avril 2024

^ ^ ^ ^ ^ ^ ^ ^ ^ ^

Présents : ADAMY Carole, BAILLY Mathieu, BATISTTA Robert, CARAYON Jean-Marc, CHERON Denis, GAMBUTO Enrico, GAZANION Janine, GRATADOUR Audrey,

Pouvoir : GRASSIN Jean-Charles à CHERON Denis, DARCO Philippe à GAMBUTO Enrico

Absents : HIRTI Moussa, FRESSENGE Julien, MASSOULLE Stéphanie, SIMONNEAU Elisabeth

Secrétaire de Séance : GAMBUTO Enrico

→ **Le Conseil municipal approuve le procès - verbal du 19 mars 2024.**

Ordre du jour :

- Vote des taux communaux (TF – TFNB - TH)

Point N°1 – Vote des taux de la fiscalité directe locale, fixation des taux d'imposition pour l'année 2024.

Par délibération du 21 mars 2023, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 35.48%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.27%

Taxe d'habitation : 8.98%

Suite à la dissolution du SCISPAD en 2024 (syndicat intercommunal) il est proposé de reprendre sur le taux commune, la part du taux syndicat qui disparaît.

Taxe foncière sur les propriétés bâties : $35.48\% + 3.12 = 38.60\%$

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : $32.27\% + 2.83\% = 35.10\%$

Taxe d'habitation : $8.98\% + 0.78\% = 9.76\%$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces nouveaux taux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

M CHERON Denis, Le Maire



M GAMBUTO Enrico, secrétaire

